

**EXTRAIT****Du registre des décisions du bureau de la Communauté****DB 2020-019 : CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION NATURA 2000 DES PYRENEES AUDOISES**

Le 19 mai 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 13 mai 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Jacques GALY ; Jean-Jacques AULOMBARD ; Gilbert SIMON, Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ; Daniel LEFEBVRE ; Alfred VISMARA ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Richard ASSENS, Marcel MARTINEZ, Jean-Pierre ESPOSITO, Georges REVERTE

Il est proposé que la communauté de communes mette gratuitement à disposition l'exposition « **Les sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises** »

L'exposition se compose de

10 panneaux thématiques : sur supports en bâche PVC imprimés, positionnables sur supports autoportés avec pieds pouvant être lestés pour une utilisation en extérieur et leurs sacs de transport. Pour plus de détail, voir le document descriptif de l'exposition situé en annexe.

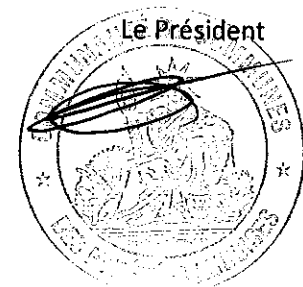
Cf convention en pièce jointe

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 19 mai 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 28.05.2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 28.05.2020

Pour extrait conforme



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20200519-DB\_2020\_019

## CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION

### ENTRE :

La Communauté de communes des Pyrénées Audoises, 1 avenue François Mitterrand 11500 QUILLAN, représentée par Francis SAVY, Président de la Communauté de communes des Pyrénées Audoises, désigné ci-après « **le prêteur** », d'une part

### ET :

.....

Représenté par .....

Désigné ci-après « **l'emprunteur** », d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

Le prêteur met gratuitement à disposition de l'emprunteur l'exposition « **Les sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises** » pour la période du .....au .....

Pour être présentée lors de ..... (nom de la manifestation)

Qui aura lieu à.....(lieu d'exposition, commune)

### Composition de l'exposition :

10 panneaux thématiques : sur supports en bâche PVC imprimés, positionnables sur supports autoportés avec pieds pouvant être lestés pour une utilisation en extérieur et leurs sacs de transport.

Pour plus de détail, voir le document descriptif de l'exposition situé en annexe.

L'emprunteur, par la signature de la présente convention, aura à sa disposition sur la période précitée :

les 10 panneaux thématiques (10 bâches PVC imprimées avec œillets)

Les 10 supports autoportés et leurs sacs de transports



L'emprunteur s'engage à :

- Prendre en charge le transport de l'exposition (aller et retour)
  
- Assurer le montage et le démontage

**ARTICLE 2 :**

L'emprunteur s'engage à :

- Faire couvrir par son assurance tous les dégâts, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être occasionnés au matériel d'exposition, dès la date de prise en charge de l'exposition et jusqu'à la date de retour
  
- Assurer la surveillance de l'exposition une fois mise en place

**ARTICLE 3 :**

En cas de détérioration, les pièces devront être remplacées par l'emprunteur dans les meilleurs délais.

**ARTICLE 4 :**

L'exposition mise à disposition est utilisée uniquement dans le cadre prévu à l'article 1, et ne pourra en aucun cas être prêtée ou louée à d'autres organismes.

**ARTICLE 5 :**

La mention « **exposition conçue par la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises** » devra figurer sur tous les documents de communication relatifs à l'exposition (Affiches, invitations, presse, supports web, etc.)

Il pourra être mis fin à la présente convention par décision motivée de l'une ou l'autre partie, et notamment si les termes de la convention ne sont pas respectés.



NATURA 2000

**ARTICLE 6 :**

L'emprunteur s'engage à restituer la dite exposition dans sa totalité et dans son état initial, au plus tard 7 jours après le dernier jour de l'opération.

Fait en 2 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

A....., le.....

Le prêteur,

l'emprunteur,

## **ANNEXE :**

### **DESCRIPTIF DE L'EXPOSITION,**

### **« Les sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises »**

10 panneaux thématiques sur la biodiversité des sites Natura 2000 des Pyrénées audoises et sur le programme d'actions Natura 2000.

Panneau 1	« Un réseau européen »
Panneau 2	« Natura 2000 en Pyrénées Audoises »
Panneau 3	« Site Pays de Sault »
Panneau 4	« Site Bassin du Rebenty »
Panneau 5	« Site Haute Vallée de l'Aude, Bassin de l'Aiguette »
Panneau 6	« Les milieux agropastoraux »
Panneau 7	« Les milieux humides »
Panneau 8	« Les milieux forestiers »
Panneau 9	« Les milieux rocheux »
Panneau 10	« Actions en Pyrénées Audoises »

#### Descriptif matériel :

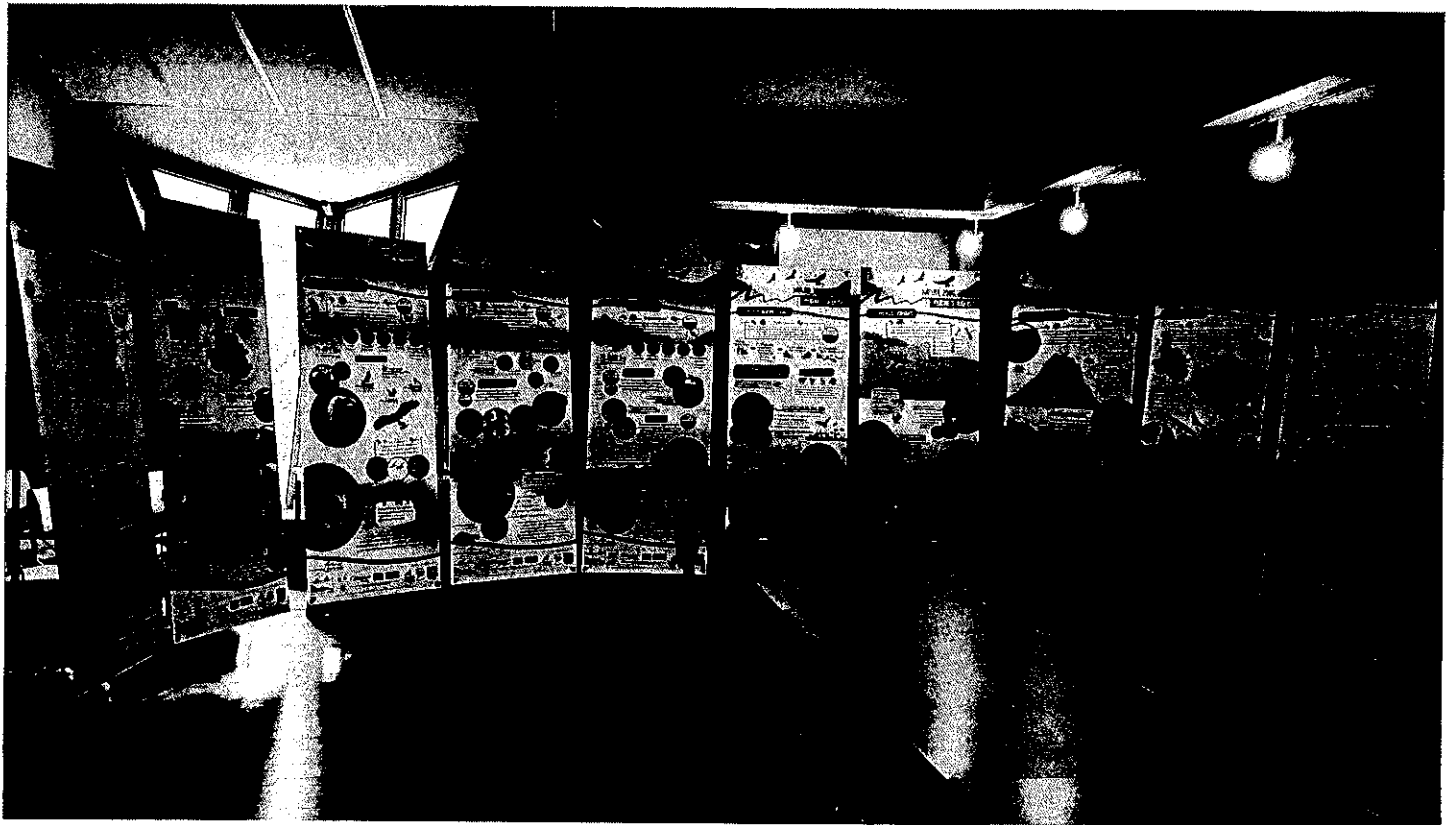
- ➔ 10 bâches PVC avec 1 œillet à chaque angle (permet de fixer l'exposition sur grilles ou autre support mural si on choisit cette option). Dimensions : 80 cm X 200 cm
- ➔ 10 supports d'exposition autoportés (voir photo), adaptés pour une utilisation en événement intérieur ou en extérieur (les pieds des supports peuvent être lestés pour une bonne résistance au vent lors d'une utilisation en événement extérieur). Chaque support dispose d'un sac de transport.



La mise à disposition est gratuite sur demande auprès du service Natura 2000 de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises » au 04 68 20 81 68 ou par mail : [elise.labye@pyreneesaudois.fr](mailto:elise.labye@pyreneesaudois.fr)

Une convention sera établie avec la Communauté de Communes pour la durée du prêt de l'exposition.

Des flyers de présentation des sites et la lettre d'information annuelle peuvent être fournis avec l'exposition.



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20200519-DB\_2020\_019